

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-5

Séance du vendredi 7 novembre 2008

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : «LES VOLANTS JEUNES» (E041)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-10/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique en faveur de la jeunesse en 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement d'une participation de 260 € à l'auto-école « Sport » de Burnhaupt-le-Haut, pour les formations des « Volants Jeunes », conformément aux indications du rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant total de 260 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6568 (fonction 33) du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

voix contre
abstentions